



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bastia, le 05/03/2021

DEGRADATION DE LA SITUATION SANITAIRE EN HAUTE-CORSE

Lors de la semaine écoulée, 339 nouveaux cas positifs ont été recensés ce qui place le taux d'incidence à 185 cas pour 100 000 habitants. Depuis le mois de décembre, ce taux a été multiplié par 8. Il s'agit d'un niveau qui n'avait été atteint que lors de la seconde vague d'octobre 2020 et qui dépasse ce qui est recensé dans nombre de départements urbains.

En conséquence, le système hospitalier de Haute-Corse se trouve confronté à une tension persistante à un niveau élevé : au 4 mars, 39 personnes étaient ainsi hospitalisées pour une pathologie COVID dans le département, dont 7 en réanimation.

Ces indicateurs attestent d'une convergence progressive de la situation sanitaire du département avec le continent malgré le dispositif de tests RT-PCR obligatoires pour l'entrée en Corse.

C'est dans ce cadre que, en concertation avec les élus concernés, le préfet a prolongé ce jour les mesures relatives au port du masque dans le département, qui reste obligatoire sur la totalité des communes de Bastia et Corte ainsi qu'aux abords des établissements scolaires, des lieux de culte et pour tout rassemblement sur la voie publique (manifestations, marchés alimentaires, brocantes, ...).

Depuis le 1^{er} février 2021, les forces de l'ordre ont contrôlé 17 912 individus, aboutissant à 426 verbalisations (port du masque et couvre feu). 1 022 établissements recevant du public ont été contrôlés et 10 mises en demeure et 6 fermetures administratives ont été prononcées. Les fermetures administratives entraînent systématiquement la perte du fonds de solidarité pour une durée d'un mois, comme annoncé par le ministre de l'économie et de la relance. Dans les ports et aéroports, la totalité des passagers arrivant les zones de circulation les plus fortes du virus sont contrôlés à l'arrivée.

Ces contrôles seront encore renforcés.

Les rassemblements privés doivent également se tenir dans le respect des mesures sanitaires avec, comme rappelé par le Premier ministre hier, une jauge de six personnes.

Il est encore constaté de trop nombreux manquements à l'application de ces mesures, que cela soit dans le port du masque, dans le respect du couvre-feu, dans les ERP dont certains reçoivent du public malgré les interdictions ou encore dans les rassemblements constatés en plein air.

Ainsi, malgré ces mesures, la situation sanitaire continue de se dégrader, au détriment de la santé des habitants de Haute-Corse, et notamment des plus fragiles.

C'est en étant collectivement responsables que nous éviterons un durcissement local des mesures et une saturation du système de santé.



Direction
du cabinet

Tél. : 04 95 34 51 63 - 06 80 38 45 01
Mél. : marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr
Communication interministérielle